

A L'HAIZE
S.C.I. au capital de 1.800.700,00 €
5 Allée de la Crolante
35 400 SAINT-MALO
991 741 489 RCS SAINT-MALO

**ACTE UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le lundi 15 décembre
A neuf heures

Entre

Madame Annie LE BAIL épouse de Monsieur Dominique Julien **TRUONG LOI** demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (50600) 20 rue des Marchés; titulaire de 18 001 parts.

Monsieur Dominique TRUONG LOI demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (50600) 20 rue des Marchés; titulaire de 1 part.

Agissant en qualité de gérants et associés de la société civile immobilière dénommée « A L'HAIZE », au capital de 1.800.700,00 € divisé en 18 700 parts de même valeur nominale chacune, conformément à l'article 7 « Capital social » des statuts,

Et

Madame My-Linh Annie TRUONG LOI, demeurant à GOVEN (35580) La Ruais, titulaire de 1 part.

Madame Ching-Lie Marie TRUONG LOI demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-COGLES (35133) 7 Les Bruères titulaire de 1 part.

Monsieur Kim-Long Julien TRUONG LOI demeurant à CAEN (14000) 62 B boulevard Maréchal Lyautey titulaire de 1 part.

Madame Garance PROCUREUR demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-COGLES (35133) 7 Les Bruères titulaire de 1 part, mineur représenté par ses deux parents Madame Ching-Lie TRUONG LOI susnommée et Monsieur Aurélien PROCUREUR-GOBERT ici présents..

Monsieur Arthur PROCUREUR demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-COGLES (35133) 7 Les Bruères titulaire de 1 part, mineur représenté par ses deux parents Madame Ching-Lie TRUONG LOI susnommée et Monsieur Aurélien PROCUREUR-GOBERT ici présents.

Agissant en qualité d'associés de la société civile immobilière dénommée « A L'HAIZE », au capital de 1.800.700,00 € divisé en 18 700 parts de même valeur nominale chacune, conformément à l'article 7 « Capital social » des statuts,

Ont pris la décision suivante à l'unanimité :

AUTORISATION D'UNE DONATION-PARTAGE ET AGREMENT

Les Associés ensemble, après avoir été informés du projet de donation-partage par Madame Annie TRUONG LOI née LE BAIL portant sur la nue-propiété de 12.600 parts lui appartenant personnellement, à ses trois enfants et à ses deux petits-enfants :

My-Linh Annie TRUONG LOI, épouse de Monsieur Philippe Adrien Christian GAREL, demeurant à GOVEN (35580) La Ruais
Née à SAINT HILAIRE DU HARCOUET (50600) le 12 septembre 1984.

Ching-Lie Marie TRUONG LOI demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-COGLES (35133) 7 Les Bruères.
Née à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (50600) le 28 juin 1990.

MLTL CCTL ALB DJTL TLKL

AP

Célibataire, ayant conclu avec Monsieur Aurélien Thomas Nestor PROCUREUR un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 2 juillet 2015, enregistré à la mairie de RENNES.

Kim-Long Julien TRUONG LOI, demeurant à CAEN (14000) 62 B boulevard Maréchal Lyautey.
Né à HO-CHI MINH VILLE (VIETNAM) le 11 avril 1996.
Célibataire.

Garance PROCUREUR, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-COGLES (35133) 7 Les Bruères.
Née à FOUGERES (35300) le 20 mars 2017.
Célibataire, mineur non émancipé.

Arthur PROCUREUR, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-COGLES (35133) 7 Les Bruères.
Né à FOUGERES (35300) le 1er septembre 2020.
Célibataire, mineur non émancipé.

Décident :

- d'autoriser cette donation-partage
- de dispenser expressément les gérants et associés du respect du formalisme prévu par l'article 11 des statuts
- et d'agréer purement et simplement la donation-partage envisagée au profit des enfants et petits-enfants plus amplement susnommés.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de ce précède et sous réserve de la régularisation de l'acte de donation-partage susvisé à recevoir par Maître Julien ANTOINE, notaire à RENNES, la gérance propose la modification statutaire suivante pour tenir compte de la donation, en l'article 7 intitulé « ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL », savoir :

«.../..

ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de : UN MILLION HUIT CENT MILLE SEPT CENTS EUROS (1 800 700,00 EUR).

Il est divisé en **18.007,00 parts**, de 100,00 € chacune, numérotées de 1 à 18.007 attribuées aux associés comme suit :

. Madame My-Linh GAREL, à concurrence de TROIS MILLE SIX CENT UNE PART (3601) parts sociales, numérotées 1 à 3.600 et la part 18.003.

. Madame Ching-Lie TRUONG LOI, à concurrence de TROIS MILLE SIX CENT UNE PART (3601) parts sociales, numérotées 3.601 à 7.200 et la part 18.004.

. Monsieur Kim-Long TRUONG LOI, à concurrence de TROIS MILLE SIX CENT UNE PART (3601) parts sociales, numérotées 7.201 à 10.800 et la part 18.005.

. Madame Garance PROCUREUR, à concurrence de NEUF CENT UNE (901) parts sociales, numérotées 10.801 à 11.700 et la part 18.006.

. Monsieur Arthur PROCUREUR, à concurrence de NEUF CENT UNE (901) parts sociales, numérotées 11.701 à 12.600 et la part 18.007.

. Madame Annie TRUONG LOI, à concurrence de CINQ MILLE QUATRE CENT UNE (5401) parts sociales, numérotées 12.601 à 18.001.

. Monsieur Dominique TRUONG LOI, à concurrence d'UNE (1) part sociale, numérotée 18.002.

Etant ici précisé, que les parts sociales numérotées 1 à 12.600 sont grevées de l'usufruit de Madame Annie TRUONG LOI, jusqu'à son décès.

.../.. »

TUTL

CLTL

DJTLALB

TLKL

AP

La gérance demande à l'assemblée d'approuver cette modification statutaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS A CONFERER

En conséquence de ce qui précède et relativement aux résolutions adoptées ci-avant, la gérance, représentée par Madame Annie TRUONG LOI et Monsieur Dominique TRUONG LOI, sollicite de l'assemblée, tous les pouvoirs, avec faculté de déléguer ou de se substituer ou de donner mandat pour ce faire, d'agir ensemble ou séparément, à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises.

La gérance demande à l'assemblée de lui donner les pouvoirs nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la gérance, représentée par Madame Annie TRUONG LOI et Monsieur Dominique TRUONG LOI, avec faculté de déléguer ou de se substituer ou de donner mandat pour ce faire, d'agir ensemble ou séparément, pour procéder à la modification des statuts suite à la signature de l'acte notarié contenant donation-partage des parts sociales, conformément à ce qui a été dit ci-avant., réaliser tout dépôt auprès du guichet unique (INPI) pour acter cette modification, faire procéder à toute modification rendue nécessaire de l'extrait K-BIS auprès du guichet unique des formalités (INPI), réaliser toute publicité de cette opération dans un Journal d'Annonces Légales et plus généralement faire toutes déclarations, prendre tous engagements, se faire remettre tous titres et pièces, exiger toutes justifications, signer tous actes et pièces et faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les participants, après lecture.

Annie LE BAIL épouse TRUONG LOI



Dominique TRUONG LOI



Madame My-Linh Annie TRUONG LOI



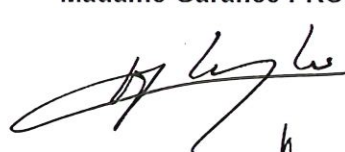
Madame Ching-Lie TRUONG LOI



Monsieur Kim-Long TRUONG LOI



Madame Garance PROCUREUR



Monsieur Arthur PROCUREUR